PGEE Ependes RE_BV

RAPPORT D'ETAT DU BASSIN VERSANT

1 Introduction

Le rapport d'état du bassin versant doit permettre de déterminer le mode d'assainissement de chaque secteur (séparatif ou unitaire), son point de raccordement au réseau ainsi que son coefficient de ruissellement. La surface et le coefficient de ruissellement de chaque bassin versant partiel permettent, pour une pluie donnée, d'estimer l'introduction d'eau dans le système de canalisations.

Par définition, le périmètre d'assainissement couvre toutes les surfaces constructibles du territoire communal. Le Plan d'aménagement des zones a donc servi de base, et toutes les surfaces constructibles ont été découpées en fonction du raccordement des eaux de pluie au réseau existant.

Dans certains cas, des surfaces non incluses dans le plan d'aménagement des zones mais contribuant à l'écoulement dans les collecteurs d'eaux claires ou d'eaux mixtes ont, selon la configuration du terrain, été prises en compte (tronçons de route).

2 Système séparatif/unitaire

Un secteur est considéré comme évacué en séparatif lorsque seules les eaux usées sont acheminées à la STEP. Ainsi dans le cas où sur un secteur donné, des bâtiments sont déjà équipés de façon séparée (au niveau de la parcelle), mais dont les eaux pluviales sont raccordées à des collecteurs unitaires en aval, le secteur est considéré comme évacué en système unitaire.

Actuellement, les secteurs évacués en système séparatif représentent 48 % des surfaces. 12.5 % des surfaces sont encore non équipées. Le reste des surfaces, soit 39.5% est raccordé en système unitaire.

3 Délimitation des sous-bassins versants

Les sous-bassins versants partiels couvrent l'ensemble des zones constructibles figurant dans le plan d'affectation des zones.

La délimitation des sous-bassins versants dépend du point de raccordement de leurs eaux pluviales au réseau de canalisations. L'ordre de grandeur de la superficie de ces unités territoriales est dicté par la densité du réseau de collecteurs. La délimitation doit permettre de décrire de façon réaliste la répartition des débits dans le réseau.

La délimitation des différents sous-bassins versants est présentée en annexe1.

PGEE Ependes RE_BV

4 Estimation du taux d'imperméabilité

La modélisation des débits d'eaux pluviales dans le réseau communal dépend en grande partie du taux d'imperméabilité des unités territoriales raccordées. La partie imperméable de chaque unité a été définie comme étant le total des surfaces de toiture, de route et de places d'accès (surfaces dures). La surface de toiture a été assimilée à l'emprise au sol des bâtiments.

Pour la partie toiture et routes, les couches cadastrales correspondantes sont connues et les surfaces respectives peuvent directement calculées. En ce qui concerne les places et accès, la détermination de la surface à considérer est plus difficile à cause de l'hétérogénéité de ces objets et du fait que leur emprise n'a pas toujours été saisie dans le cadastre. Une estimation a été effectuée en utilisant les surfaces délimitées dans le cadastre.

Par cette méthode, il a été possible d'attribuer à chaque sous-bassin versant un taux d'imperméabilité, ensuite introduit dans le modèle de calcul. Les caractéristiques des différents sous-bassins sont données sous forme de tableau en annexe 2.

5 Bilan de l'état actuel de l'assainissement

Les données ci-après sont valables pour l'année 2005.

Nombre d'habitants raccordés	960
Nombre d'habitants raccordables	10
Nombre d'habitants non raccordables	76
Nombre total d'habitants	1046
Nombre d'équivalents-habitants industrie	74
Nombre total d'équivalents-habitants	1034

Les équivalents-habitants sont basés sur une consommation spécifique de 170 l/hab x j

Annexe 1

Plan Rapport d'état du bassin versant

Annexe 2

Caractéristiques des sousbassins versants